

CONTRIBUTION DE FRANCE URBAINE A LA PREPARATION DU DECONFINEMENT

AVRIL 2020

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE



FICHE N°2 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE



Les adhérents de France urbaine, réunis à de multiples reprises pour accompagner au mieux les acteurs économiques de leur territoire, ont mis en œuvre un grand nombre de mesures visant à amortir les difficultés des entreprises présentes dans le périmètre de leurs collectivités, en faisant jouer tous les leviers sur lesquels ils avaient la main dès le début de la crise. En effet, des milliers d'emplois et d'entreprises, notamment dans les secteurs du commerce, des services et du tourisme sont durement touchés ; l'épidémie du COVID-19 abîme d'ores et déjà fortement l'économie des grands centres urbains.

Ces leviers s'appliquent dans tous les secteurs de l'économie :

- Reports voire exonérations dans certains cas des loyers des entreprises hébergées dans des locaux appartenant à la collectivité ;
- Échelonnement des paiements de la taxe de séjour, en lien avec les services de l'État. Cette mesure vise à soulager immédiatement la trésorerie des hôteliers et hébergeurs du territoire, le produit de la taxe étant versé par les visiteurs ;
- Renoncement aux pénalités : l'épidémie de COVID 19 est un cas de force majeure en matière de marchés publics et les collectivités n'appliquent en conséquence aucune pénalité en cas de retard de livraison des fournisseurs et de retard sur les chantiers ;
- Action coordonnée avec les services de l'Etat de réouverture sécurisée des marchés sur un certain nombre de territoire afin de limiter l'impact de l'interdiction initiale sur les commerçants non sédentaires et les producteurs ;
- Mise en place d'applications pour mieux renseigner les habitants sur l'offre locale pendant le confinement et soutenir la trésorerie des commerces fermés : localisation des commerçants et des marchés ouverts, possibilités de livraison, médiation entre producteurs locaux et grands distributeurs, sites de vente de bons d'achats de commerçants/restaurateurs ;
- Poursuite du versement des aides et subventions de fonctionnement aux partenaires, remboursement des frais engagés (particulièrement vrai dans le domaine culturel) ;
- Report et possibilité d'exonération de tout ou partie des droits d'occupation de l'espace public, notamment droits de terrasse, enseigne, paravent, etc. payés par les commerçants, restaurateurs et hôteliers ;
- Exonération de la taxe locale sur la publicité extérieure ;

- Conventionnement avec les CCI/CMA pour venir en aide directe aux entreprises dans la plupart des territoires et les informer sur les dispositifs disponibles ;
- Dispositifs partagés avec les DIRECTE, la Banque de France ou les Tribunaux de Commerce d'identification des entreprises en difficulté.

Mesure moins partagée, la prise en charge, pour tout ou partie, des loyers des TPE n'est mise en œuvre que dans un nombre restreint de collectivités. Si d'autres villes mènent actuellement une réflexion sur le sujet, beaucoup hésitent à s'y engager par peur de créer un effet d'aubaine chez les propriétaires bailleurs ou parce qu'elles s'interrogent sur le périmètre exact des entreprises qui pourraient en bénéficier. Toutefois, des propositions exercées au titre de la compétence « aide à l'immobilier d'entreprise » commencent à émerger visant à garantir les loyers, sur le modèle du prêt garanti par l'Etat, ou encore à verser des avances remboursables qui seraient moins lourdes pour les budgets communautaires.

Constat : l'articulation avec les plans régionaux

La majorité des adhérents de France urbaine n'a pas souhaité abonder le fond national de solidarité, notamment à cause des incertitudes pesant un temps sur la possibilité d'inscrire les dépenses afférentes en crédits d'investissement, mais surtout parce que le cadre de ces fonds interdit le fléchage des financements de l'EPCI sur les entreprises de son territoire. En outre, ce fond touche un panel de secteurs large quand les collectivités adhérentes de France urbaine ont préféré cibler plus précisément des secteurs plus lourdement touchés (soumis à fermeture administrative) et qui le resteront le plus longtemps dans le temps (les restaurants, les lieux de spectacles qui rouvriront vraisemblablement en dernier).

Certaines collectivités ont en outre sollicité la conclusion d'une convention avec leur région permettant de déroger au cadre et de passer des aides directes vers les entreprises de leurs territoires.

Par ailleurs, plusieurs régions ont déployé des volets territoriaux sur un fond d'aide remboursable, parallèlement à leur fond national de solidarité, qu'elles souhaitent voir être alimentés à partie égale par les collectivités infrarégionales. Nombreux ont été les adhérents de France urbaine qui ont abondés ces fonds (dits par exemple « Résistance » dans le Grand Est ou « Résilience » en Pays de la Loire), dans l'idée, clairement énoncée par tous, d'être bien coordonnés avec les dispositifs de la Région sur leur territoire, en ajoutant là où c'était possible un complément d'aide plus ciblé sur des profils d'acteurs bien précis et notamment sur le volet économie de proximité.

Le travail engagé sur ce type de dispositifs vise à proposer des aides complémentaires à celles mises en place par l'Etat et les Régions, d'une part, mais aussi à s'assurer que certains profils particuliers d'entrepreneurs pas ou mal couverts par ces dispositifs par nature très généralistes (créateurs récents, acteurs de l'ESS, entreprises en difficultés au sens de l'UE avant le début de la crise...) et plus facilement identifiables à une échelle locale, puissent aussi bénéficier d'une aide qui leur est indispensable.

Préconisations

Solidarité locale, production locale

Nombre d'adhérents de France urbaine ont développé des plateformes d'entraide entre producteurs, dont l'objectif aura été de recenser les initiatives, de fluidifier les échanges entre professionnels pour faciliter la mutualisation des livraisons à domicile et les points de retraits sur les exploitations. Ces plateformes ouvrent la voie à de nouvelles coopérations locales qui pourront entraîner, si elles sont encouragées, des consommations locales moins consommatrices d'énergie ou productrices de moindres émissions de gaz à effet de serre.

Différencier le soutien aux entreprises selon leurs engagements

- En faveur de l'environnement : l'occasion est donnée de réserver les aides publiques de manière différenciée aux entreprises qui s'engagent à respecter les préconisations issues de l'Accord de Paris sur le climat pour limiter le réchauffement climatique planétaire en réduisant les émissions de gaz à effet de serre ;
- En faveur de l'emploi : les aides publiques n'ayant pas vocation à enrichir des actionnaires sans visage, il importe de les réserver aux entreprises les plus vulnérables qui s'engagent à sauvegarder leurs emplois.

Remettre de la cohérence et de la fluidité dans les échanges entre autorités publiques

Confrontées à la nécessité absolue d'échanger informations, bilans et perspectives financières pour sauvegarder les écosystèmes, les autorités publiques de tout ordre (Etat, régions, départements, EPCI, communes, voire CCI, CMA, etc.) ont été obligées de trouver des lieux de rencontre afin de partager leurs informations pour tenter de n'oublier aucune entreprise en difficulté. L'occasion est inespérée de maintenir ces espaces d'échanges, voire de créer un système de guichet unique du territoire pour les entreprises qui aura vocation à accompagner la reprise économique. Dans une période où les déplacements vont être difficiles, le rôle d'autorité organisatrice de proximité des EPCI en matière de relation aux entreprises va être d'autant plus crucial dans leur collaboration avec les services régionaux.

Suivre les entreprises dans le temps et adapter les dispositifs à l'évolution de leurs besoins

Il reste à ce jour difficile d'estimer pleinement le niveau de mobilisation de certains des dispositifs mis en œuvre. Certaines entreprises restent par exemple réticentes à mobiliser les prêts garantis par l'Etat par crainte culturelle des dispositifs de prêt (chez les commerçants notamment), ou par anticipation de l'impact a posteriori que cela pourrait avoir sur leurs activités. Les adhérents de France urbaine ont donc besoin de bénéficier d'un accès renforcé aux données sur les profils des entreprises de leur territoire et l'usage qu'elles font des mesures (données API, données sur les PGE...) pour pouvoir contribuer à identifier et quantifier les « trous dans la raquette » qui pourraient persister, et afin de proposer potentiellement des mesures complémentaires pour y remédier.

Anticiper les cessations de paiement

Certains dispositifs, créés pour faire face à la crise financière de 2008, peuvent servir de référence pour la situation actuelle. Ainsi de la mise en place de commissions de

gestion des cessations de paiement, qui rassemblent localement les présidents des tribunaux de commerces, des représentants de l'URSSAF, de la Banque de France, des collectivités, etc., réunis pour examiner cas par cas les entreprises en plus grande difficulté, et transformer des liquidations judiciaires en processus de sauvegarde.

Rassurer les commerçants et les clients

En ligne avec les propositions faites par les professionnels du domaine hôtelier ou celui des congrès et événements, l'Etat pourrait envisager une forme de guide des bonnes pratiques ou de labellisation visant les conditions d'accueil et de distribution des biens, afin de rassurer commerçants et clients et favoriser le retour de ces derniers dans les lieux de vente. Un point de vigilance sera toutefois nécessaire sur la lourdeur possible de mise en œuvre et de suivi d'un tel dispositif.

Anticiper la fin des aides

Une réflexion doit être conduite de manière partagée entre les différents acteurs publics du soutien au développement économique de notre pays afin d'éviter les fermetures d'entreprises après que les dernières aides leur auront été versées. Cela peut passer par le soutien aux acteurs de la création d'activité, la mise en cohérence des plans structurels de relance impliquant par exemple la commande publique, l'enseignement supérieur, l'innovation et la recherche, le tourisme, le numérique, ou le déploiement d'un small business act pour favoriser les petites entreprises dans la commande publique.



22 rue Joubert 75009 Paris
+33(0)1 44 39 34 56
franceurbaine@franceurbaine.org

www.franceurbaine.org